



## Donation en début d'année

Par **desprez jeanjacques**, le **10/11/2017** à **16:59**

je souhaite effectuer une donation à notre fils en début d'année 2018  
la somme que j'y consacrerai servira probablement pour acquérir une habitation  
est-ce qu'il vaut mieux le laissé faire(car sa concubine pourrait demander le partage si par la suite ils ne s'entendaient plus)?  
ou alors,acheter cette habitation et lui louer symboliquement?  
ou alors créer une société ou nous aurions 50°/° chacun?  
ou même une autre solution?

Par **Visiteur**, le **10/11/2017** à **19:03**

Bsr

Pas la peine, il faut acter cette donation en précisant l'emploi qui en sera fait.  
Ce que vous donnez à votre enfant lui restera personnel.